



Droit de retractation pour un achat a credit sur une foire

Par **ruchphi**, le **12/05/2008** à **12:39**

bonjour

J'ai acheté il y a 4 jours, un produit à la foire de Paris à crédit. Je souhaiterais faire valoir mon droit de retractation, car le produit ne me convient pas. Dois-je adresser mon courrier recommandé à la société de crédit ou au fournisseur du matériel; si vous avez d'autres renseignements, merci de bien vouloir me les adresser car il ne me reste plus que 2 jours pour faire valoir mon droit de rétractation.

D'avance merci.